

(du 11 au 20 septembre 2024)

Le site est accessible uniquement à pied, veuillez abandonner votre véhicule avant ce panneau

Merci de respecter les affichages et les délimitations le long du chemin empierré (barrières et panneaux)

Les règles de bonne conduite :

- Respecter la quiétude des animaux
- Respecter la présence des autres personnes sur place
- Ne pas claquer les portières de votre voiture
- Ne pas allumer de feux
- Rester exclusivement sur le chemin empierré (chemin de Pelzer)

Pour toute question éventuelle, vous pouvez contacter le Département de la Nature et des Forêts (Cantonement de Libin) au 061 65 00 90 ou l'Office du Tourisme de Libin au 061 65 66 99

